

**Complément d'avis n° 2020/10-05  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale d'études supérieures agronomiques  
de Montpellier (Montpellier SupAgro)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

Plan d'actions demandé dans l'avis n° 2020/10-05 concernant l'École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro), portant sur l'organisation et la mise en place de la démarche compétence.

- Vu la note de synthèse établie par Agnès Fabre, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 22 juin 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du plan d'actions transmis par l'École.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La Présidente,  
Elisabeth Crépon